Composition du dossier : tout dossier incomplet ne sera pas traité.

- Une **fiche d'adhésion** téléchargeable sur le site de Saint-Bruno ou à demander au secrétariat (www.saint-bruno.org), merci de la compléter avec soin.

 Merci de la dater et de la signer (pour indiquer que la fiche « Extrait du règlement intérieur / Information sur les assurances » a été lue).
- -L'**adhésion** à l'Union Saint-Bruno : 36 € sur un chèque séparé ou 16 € pour la 2e personne du même foyer.
- Le ou les chèques de **cotisation**, possibilité de faire 1, 3 ou 5 chèques. (Merci de noter au dos du chèque les mois d'encaissement souhaités). L'encaissement des chèques se fait à la fin de chaque mois.

Aucun chèque ne sera mis en recouvrement avant fin septembre.

Les dossiers avec le règlement par chèque(s) doivent être envoyés par courrier à l'Union Saint-Bruno (49, rue Brizard – 33000 Bordeaux) ou déposés dans la boîte aux lettres de l'association ou au secrétariat (merci d'indiquer « Section Danse » sur l'enveloppe).

Les renouvellements seront prioritaires jusqu'au 1/7/22

Début des cours : semaine du lundi 12 septembre 2022

Les cours pourront être annulés avant fin octobre (si le nombre de participants ne permet pas d'équilibrer les dépenses liées au cours, vos cotisations vous seront rendues).

Après votre **premier cours**, considéré comme cours d'essai, vous pouvez réclamer (par mail uniquement) la restitution de l'intégralité de votre dossier, si vous n'êtes pas satisfait.e.s Au-delà, la cotisation est considérée acquise par l'Association.